



Module : Introduction à la didactique

Niveau : L3—Français

Chargé du module : Dr. SOLTANI

Année universitaire : 2025/2026

Cours 04 : Le contrat didactique : concept, principes, fonctionnement et rôle dans la situation d'enseignement-apprentissage

Introduction

Le contrat didactique constitue un concept central en didactique, car il permet d'analyser les relations implicites et explicites qui structurent toute situation d'enseignement-apprentissage. Introduit par le didacticien français Guy Brousseau dans le cadre de la théorie des situations didactiques, il met en évidence les règles tacites qui organisent les interactions entre l'enseignant, l'élève et le savoir, ainsi que leur rôle dans la construction des apprentissages.

Dans toute situation pédagogique, il existe un ensemble d'attentes réciproques :

- Ce que l'enseignant attend de l'élève ;
- Ce que l'élève attend de l'enseignant ;
- La manière dont le savoir doit être appris, enseigné et évalué.

Ces attentes, souvent implicites, influencent les comportements, les méthodes de travail et les stratégies d'apprentissage. L'étude du contrat didactique permet ainsi de comprendre son fonctionnement, d'identifier ses manifestations concrètes en classe et d'analyser l'impact de ses éventuelles ruptures sur la réussite scolaire.

1. Qu'est-ce que le contrat didactique ?

1.1. Définition

Le contrat didactique désigne l'ensemble des règles, attentes, obligations et comportements, le plus souvent implicites, qui organisent les relations entre l'enseignant et l'élève autour d'un savoir à apprendre. Il ne s'agit pas d'un contrat écrit ou administratif, mais d'un système d'attentes réciproques qui se construit progressivement dans la pratique de la classe.

Le concept a été introduit par Guy Brousseau, qui définit le contrat didactique comme « *l'ensemble des comportements de l'enseignant attendus par l'élève et des comportements de l'élève attendus par l'enseignant* » (Brousseau, 1986, p. 51). Cette définition met en évidence la dimension interactive et réciproque du processus d'enseignement-apprentissage : chaque acteur agit en fonction de ce qu'il pense que l'autre attend de lui.

Dans la même perspective, Yves Chevallard explique que la relation didactique transforme le savoir savant en savoir enseigné à travers un processus qu'il nomme la transposition didactique (Chevallard, 1991, p. 39). Le contrat didactique participe à cette transformation en fixant implicitement les règles de validation des réponses, les formes de participation et les modalités d'accès au savoir.

De son côté, Gérard Sensevy analyse l'enseignement comme un « *jeu didactique* » structuré par des règles partagées entre les acteurs (Sensevy, 2007, p. 29). Ces règles, souvent tacites, déterminent les responsabilités de chacun dans la construction du savoir. Ainsi, le contrat didactique constitue un cadre structurant qui influence les comportements, les stratégies d'apprentissage et la réussite scolaire.

1.2. Origine théorique

Le contrat didactique s'inscrit dans la théorie des situations didactiques élaborée par Guy Brousseau (1986, p. 54). Cette théorie vise à analyser les conditions dans lesquelles un savoir peut être appris à travers des situations construites par l'enseignant.

Elle repose sur le modèle du triangle didactique, qui articule trois pôles fondamentaux :

- L'enseignant
- L'élève
- Le savoir

Le contrat didactique régule les relations entre ces trois pôles en définissant implicitement les responsabilités et les attentes liées au savoir. Il permet ainsi de comprendre les réussites, les malentendus et les éventuelles ruptures qui peuvent apparaître dans les situations d'enseignement-apprentissage.

2. Les principes fondamentaux du contrat didactique

Le contrat didactique repose sur plusieurs principes essentiels qui structurent la situation d'enseignement-apprentissage et expliquent son fonctionnement interne. Ces principes ont été analysés principalement par Guy Brousseau dans le cadre de la théorie des situations didactiques.

2.1. Principe d'attentes réciproques

Le contrat didactique est fondé sur un système d'anticipations mutuelles. Chaque acteur construit ses comportements en fonction de ce qu'il pense que l'autre attend de lui.

- L'élève pense que l'enseignant va l'aider en cas de difficulté ou valider ses réponses.
- L'enseignant pense que l'élève doit mobiliser ses connaissances et fournir un effort personnel.

Comme l'explique Brousseau (1986, p. 51), le contrat didactique repose sur « *l'ensemble des comportements attendus réciproquement* ». Cette réciprocité structure la dynamique de la classe et oriente les stratégies d'apprentissage.

2.2. Principe d'implicite

Le contrat didactique est rarement explicite. Il ne fait pas l'objet d'un accord écrit, mais se construit progressivement à travers les pratiques ordinaires de la classe.

Les règles s'installent progressivement à travers :

- Les habitudes de classe ;
- Les consignes répétées ;
- Les modes d'évaluation.

Selon Gérard Sensevy (2007, p. 29), l'action didactique fonctionne comme un « jeu » régi par des règles souvent tacites, que les acteurs apprennent à reconnaître sans qu'elles soient toujours formulées explicitement. Cette dimension implicite explique l'apparition de malentendus lorsque les attentes ne sont pas partagées.

2.3. Principe d'évolution

Le contrat didactique n'est pas fixe ; il évolue en fonction des situations et des acteurs. Il peut se transformer selon :

- Le niveau des élèves ;
- La discipline enseignée ;
- Le contexte scolaire ;
- L'expérience de l'enseignant.

Brousseau (1986, p. 54) souligne que toute modification de la situation didactique entraîne un ajustement du contrat. De même, Yves Chevallard (1991, p. 39) montre que les contraintes institutionnelles et disciplinaires influencent les normes qui régissent l'enseignement, ce qui modifie implicitement le contrat.

2.4. Principe de régulation

Le contrat didactique joue un rôle de régulation : il stabilise les interactions et permet le fonctionnement cohérent de la situation didactique. Il définit implicitement les responsabilités respectives face au savoir et évite l'incertitude totale dans la relation pédagogique.

Lorsque le contrat est rompu, par exemple si l'enseignant modifie soudainement les attentes, des tensions ou des blocages peuvent apparaître. Cependant, comme le montre Brousseau

(1986), ces ruptures peuvent aussi être utilisées de manière stratégique pour favoriser l'autonomie intellectuelle et la construction active du savoir.

3. Fonctionnement du contrat didactique

Le contrat didactique fonctionne à travers :

3.1. Les attentes explicites

Ce sont les règles clairement énoncées :

- Les consignes
- Les critères d'évaluation
- Les objectifs de la séance
- Les règles de participation

3.2. Les attentes implicites

Ce sont les règles non dites mais comprises :

- Lever la main pour parler
- Attendre une correction après un exercice
- Penser que l'enseignant donne toujours la bonne réponse

3.3. Exemple concret

Situation : résolution d'un problème de mathématiques.

- L'élève s'attend à ce que le problème soit solvable avec la méthode récemment étudiée.
- L'enseignant s'attend à ce que l'élève mobilise seul ses connaissances.

Si l'enseignant refuse d'aider immédiatement, l'élève peut percevoir cela comme une rupture du contrat.

4. Les fonctions du contrat didactique

Le contrat didactique assure plusieurs fonctions essentielles :

4.1. Moyen de communication

Il clarifie :

- Ce qui doit être appris
- Comment travailler
- Ce qui est attendu pour réussir

Il structure la relation pédagogique.

4.2. Cadre organisationnel

Il précise :

- Ce qui sera enseigné
- Les modalités d'évaluation
- Le rythme du travail

- Les responsabilités de chacun

4.3. Régulation de la relation enseignant–élève

Il établit :

- Des règles d'interaction
- Des responsabilités partagées
- Une cohérence dans l'enseignement

4.4. Mise en interaction des acteurs

Il favorise :

- L'engagement de l'élève
- La participation
- L'autonomie progressive

5. Rôle du contrat didactique dans la construction des savoirs

Le contrat didactique influence fortement :

5.1. La réussite scolaire

Un contrat clair :

- Sécurise l'élève
- Réduit l'incertitude
- Favorise l'engagement

5.2. Les difficultés d'apprentissage

Un contrat mal compris peut produire :

- Des malentendus
- Des réponses inadaptées
- Une dépendance excessive à l'enseignant

6. Les ruptures du contrat didactique

Une rupture survient lorsque :

- L'enseignant modifie les règles sans prévenir ;
- L'élève adopte un comportement inattendu ;
- Le savoir introduit dépasse les attentes construites.

Exemple :

Un enseignant pose un problème qui ne correspond pas aux exercices précédents. Les élèves peuvent être déstabilisés car ils pensent que « *le professeur doit toujours donner des exercices similaires* ».

6.1. Effets des ruptures négatifs

- Perte de confiance
- Blocage cognitif

- Baisse de motivation

6.2. Effets des ruptures positifs

- Développement de l'autonomie
- Réflexion plus approfondie
- Dépassement des automatismes

La rupture peut donc être un outil pédagogique stratégique.

7. Différence entre contrat didactique et contrat pédagogique

La différence entre le contrat pédagogique et le contrat didactique repose principalement sur leur nature et leur finalité.

7.1. Le contrat pédagogique

-Accord souvent écrit : il est généralement formulé de manière explicite au début de l'année ou du cours.

- Porte sur les règles de vie : il organise le fonctionnement de la classe (discipline, respect, participation).

-Définit les sanctions et obligations : il précise les droits et devoirs de chacun ainsi que les conséquences en cas de non-respect.

- Concerne l'organisation générale de la classe : il structure le cadre administratif et relationnel.

En somme, Il vise donc surtout la gestion et l'organisation de la vie scolaire.

7.2. Le contrat didactique

-Principalement implicite : il n'est pas écrit mais se construit progressivement à travers les pratiques de classe.

-Porte sur le savoir à apprendre : il concerne la manière dont le contenu est enseigné et appris.

-Régule les interactions autour des contenus : il organise les attentes réciproques entre l'enseignant et l'élève face aux tâches scolaires.

-Résulte d'une négociation progressive : il évolue selon les situations d'apprentissage et l'expérience des acteurs.

Il vise essentiellement la construction des savoirs et la compréhension des mécanismes d'apprentissage.

Résumé comparatif

Contrat pédagogique	Contrat didactique
Règles de vie	Règles liées au savoir
Souvent écrit	Souvent implicite

Organisation de la classe	Situation d'apprentissage
Discipline et gestion	Construction des savoirs

Conclusion

Le contrat didactique n'est ni un simple accord formel ni une règle administrative. Il constitue le cadre invisible mais structurant de toute situation d'enseignement. Son analyse permet de mieux comprendre :

- Les comportements des élèves : leurs réponses, leurs attitudes et leurs stratégies sont souvent influencées par les attentes implicites construites en classe.
- Les choix pédagogiques des enseignants : leurs méthodes, leurs consignes et leurs modes d'évaluation s'inscrivent dans un ensemble de règles implicites qui orientent l'apprentissage.
- Les difficultés rencontrées dans la construction des savoirs : certains échecs ou malentendus proviennent de ruptures ou d'incompréhensions du contrat établi.

Il représente ainsi un outil théorique essentiel pour toute réflexion sur la didactique et la pratique éducative, car il aide à analyser et à améliorer les situations d'enseignement-apprentissage.

Références bibliographiques

- BROUSSEAU, G. (1986). *Fondements et méthodes de la didactique des mathématiques*. Recherches en didactique des mathématiques, 7(2), 33–115.
- CHEVALLARD, Y. (1991). *La transposition didactique : Du savoir savant au savoir enseigné* (2e éd.). Grenoble : La Pensée Sauvage.
- CUQ, J.-P. *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris : Clé International, S.E.J.R, 2003.
- FIJALKOV J., NAULT Th. (eds). (1981), *La gestion de la classe*. De Boeck Université, 2001. GORDON Th. *Enseignants efficaces*. Le jour éditeur.
- HOUSSAYE J. (dir.) (1993). *La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui*. ESF, 1993.
- JONNAERT P., VANDER BORGHT C. (dir.) (2003). *Créer des conditions d'apprentissage*. De Boeck, 2e ed,.
- SENSEVY, G. (2007). *Agir ensemble : L'action didactique conjointe du professeur et des élèves*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.